

**Ordre du jour :**

- Vote des comptes de gestion et administratifs (M14-M49)
- Affectation des résultats 2009
- Vote des taxes directes locales pour 2010
- Vote des budgets primitifs 2010 M14 (général) et M49 (eau)
- Travaux
- Commission scolaire, culture et animation
- Questions diverses

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 25 MARS 2010**

Sur convocation en date du 16 mars 2010, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 25 mars 2010, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

***Etaient présents*** : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Jean-Louis HERVIER, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

***Absents excusés*** : MM. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, Denis HENRY donné procuration à M. Christian DUPUY.

***Absents*** : MM. Hervé MEYNENT, Pierre SIMONNET.

***Secrétaire de séance*** : Mme Fabienne SCHERRER.

Le quorum étant atteint, M. le maire déclare la séance ouverte à 20 h 45.

**I. Vote des comptes de gestion et administratifs (M14-M49)**

M. le maire présente le compte de gestion de la commune pour la section de fonctionnement : il dégage un excédent de 309 246 euros. Le compte administratif présente le même résultat. M. le maire quitte la salle et M. Mauron, premier adjoint, demande aux élus de voter l'approbation de ces comptes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion et donne quitus, à l'unanimité à M. le maire pour le Compte administratif de la section de fonctionnement.

M. le maire revient et présente les résultats du compte de gestion de la commune pour la section d'investissement, qui s'établit pour l'exercice, du fait de la prise en compte du déficit de l'exercice 2008, à un déficit global de 448 897 euros. Les résultats du compte administratif sont identiques. M. le maire quitte la salle et M. Mauron, premier adjoint, demande aux élus de voter l'approbation de ces deux comptes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion et donne quitus, à l'unanimité, à M. le maire pour le compte administratif de la section d'investissement.

M. le maire revient et présente le compte administratif pour le budget de l'eau : le résultat global de l'exercice s'établit, pour la section d'investissement à un excédent de 323 498 euros dont il faut déduire 160 800 euros de restes à réaliser, soit un excédent final de 162 698 euros. Quant à la

section d'exploitation, elle présente un excédent net de 212 164 euros. Les résultats du compte de gestion sont identiques. M. le maire quitte la salle et M. Mauron, premier adjoint, demande aux élus de voter l'approbation de ces deux comptes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion et donne quitus, à l'unanimité à M. le maire pour sa gestion.

## **II. Affectation des résultats 2009**

M. le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter les affectations de résultats suivantes pour le budget général : affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 au compte 1068 de la section d'investissement, soit 309 246 euros pour couvrir le besoin de financement du Budget Primitif 2010. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. le maire demande ensuite au Conseil municipal de bien vouloir voter les affectations de résultats suivantes pour le budget de l'eau : reprise de l'excédent de la section de fonctionnement soit 212 164 euros et reprise de l'excédent de 162 698 euros de l'exercice 2009 en section d'investissement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette reprise à l'unanimité.

## **III. Vote des taxes directes locales pour 2010 :**

M. le maire expose au Conseil municipal la situation nouvelle créée en matière de taxes locales par le passage en Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La Communauté de Communes est un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre, ce qui signifie qu'à la différence du SIVOM, elle ne finance plus son budget par des appels à participation des communes membres, mais par une fiscalité propre directement payée par les contribuables de son ressort ; concrètement, cela se traduira par l'apparition d'une rubrique supplémentaire sur les feuilles d'impôts – taxe foncière, taxe d'habitation – entre celle de la commune et celle du département.

Le montant de ce nouveau prélèvement fiscal sera déterminé par le budget de la Communauté de Communes, qui n'a pas encore été voté, mais pour lequel plusieurs simulations ont été présentées par M. Bouvier, président. L'hypothèse la plus probable, à 1 100 000 d'euros, correspond à un peu plus de 6 % de prélèvements sur les différentes taxes.

M. le maire, soucieux de limiter l'incidence de cette fiscalité supplémentaire sur les contribuables de la commune, a procédé à plusieurs simulations de baisse des taux communaux, et propose au Conseil de s'arrêter à une baisse des taux de l'ordre de 5 % pour les différentes taxes ce qui permet à la commune de conserver des ressources suffisantes pour financer ses projets, singulièrement celui d'une nouvelle école primaire, en limitant l'incidence de l'augmentation suscitée par le passage en communauté de communes à une fourchette comprise entre 1 et 2 %.

M. Barbe s'interroge sur une augmentation de la pression fiscale locale liée au passage en communauté de communes, alors que globalement les services rendus à la population restent les mêmes en dépit de l'évolution de la répartition des compétences entre les communes et l'intercommunalité. Il signale que l'augmentation prévue, même si nous parvenons à la limiter pour les contribuables de Boège, représentera cependant entre 50 et 100 euros sur chaque feuille d'impôt. M. Grobel partage ce sentiment.

Après que le Conseil municipal ait discuté des différents scénarii, le Conseil municipal, M. le maire met au vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 7,00%
- Taxe foncière : 7,00 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 40,25 %.
- Taxe CFE : 7,70%.

Le Conseil Municipal approuve par 16 voix pour et 1 voix contre, M. Barbe.

## **IV. Vote des budgets primitifs 2010 M14 (général) et M49 (eau)**

### M 14 – Budget Général :

M. le maire présente le budget pour la section de fonctionnement, qui s'établit en équilibre à 1 249 920 euros.

M. le maire présente le budget pour la section d'investissement qui s'établit en équilibre à 1 698 797 euros.

Le Conseil municipal, après avoir examiné les différents postes et en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2010 par 16 voix pour et une abstention, M. Michel Barbe.

M 49 – Budget Annexe Eau et Assainissement Non Collectif :

M. le maire présente le budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 371 432.96 euros et en section d'investissement à 1 256 200.96 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2010 – M 49 à l'unanimité.

## **V. Travaux**

M. le maire passe la parole à M. Mauron. M. Mauron présente les travaux :

- Ecole primaire : en l'état actuel des choses, la commune prendrait une décision indépendamment du projet d'école maternelle de la Communauté de Communes. Il faut donc déterminer les surfaces nécessaires afin de pouvoir évaluer le coût du projet ; il faudra aussi une concertation avec les utilisateurs.

- Il faut prévoir une réfection du Pont des Perriers, le long duquel passeront les conduites d'eau et d'assainissement. M. Mauron se procurera et présentera au Conseil des devis correspondant à deux hypothèses : réfection du pont en respectant son caractère ancien ; remplacement du pont ancien par un pont cadre, ce qui est dommage, étant donné qu'il s'agit d'un patrimoine.

- Réseau d'eau : la partie ferme de Rocafort-Chez Dupuis est achevée. Les travaux de la rue de Saxel et de la rue Guillermin vont commencer au 1<sup>er</sup> avril et devraient se terminer fin octobre. Ils vont débiter par les réseaux secs sur le stade et rue Guillermin, avec enfouissement de la ligne haute tension. Il y aura circulation alternée pour permettre le passage des riverains. En ce qui concerne cette opération, son ampleur impose le recours à un cabinet pour la surveillance des travaux, et M. le maire demande au Conseil de bien vouloir accepter de contractualiser à cet effet avec le cabinet SPS. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

- Cablage en fibre optique pour atteindre la commune de Villard : Les cablages destinés à permettre l'accès à l'Internet haut débit pour la commune de Villard doivent transiter par Boège.

- Assainissement : M. Mauron informe le Conseil municipal des projets du SIVU d'assainissement Boège-Saxel : Le réseau des Perriers sera fini vers la mi-avril. Celui des Biolles est achevé, celui du Riondy l'est presque, sauf quelques petites remises en état. Il reste prévu de faire la pompe de relevage pour les Margottes et de court-circuiter le collecteur qui traverse l'espace sportif polyvalent.

- M. le maire signale que les travaux d'aménagement des chemins et des espaces des Voirons devraient bientôt commencer.

- M. le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à faire gérer par maître Azéma, avocat à Annemasse et spécialiste de ces questions, la récupération d'un local acquis par la commune et dont l'occupant refuse de libérer les lieux ; ses honoraires pourraient atteindre 1500 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

## **VI. Commission scolaire, culture et animation**

M. le maire rappelle au Conseil municipal que la commune s'était prononcée favorablement à un contrat d'association avec l'Ecole du Château, pour les élèves du primaire originaires de Boège. Ce projet a été transmis à l'Académie qui sollicite à nouveau la commune pour que ledit contrat inclue aussi les élèves de la commune scolarisés au niveau des classes maternelles. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité un contrat d'association prenant les niveaux primaires et maternelles.

Madame Scherrer présente différentes demandes de subventions scolaires liées à des activités pédagogiques ponctuelles :

- Le Sou des Ecoles (Ecole primaire publique de Boège) sollicite de la commune une subvention de 1980 euros pour contribution au financement des sorties de ski. Ceci correspond à une augmentation du financement par enfant de la commune, passant de 15 euros à 20 euros (il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2000) et à la prise en charge aussi du ski de fond dont les coûts ont beaucoup augmenté. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

- Le Sou des Ecoles demande aussi, comme tous les ans, à la commune de participer au financement de la classe de mer, à hauteur de 100 euros par enfant, soit 2300 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

- L'Ecole du Château demande une subvention de 756 euros pour une classe d'astronomie, en Val d'Abondance, correspondant à 14 enfants de Boège. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

- Mme Scherrer informe le Conseil qu'elle a reçu une demande de subvention du Collège pour un voyage linguistique en Angleterre, mais qu'en dépit d'une demande de sa part, elle n'a toujours pas reçu le plan de financement de cette opération. Elle renonce donc à la présenter pendant cette séance du Conseil municipal.

Enfin, Mme Scherrer rappelle au Conseil que l'enquête auprès des assistantes maternelles et les réunions organisées avec elles ont fait ressortir un gros besoin en matière de formation de premiers secours. Les renseignements pris par Brigitte Leblond-Défossez ont permis de trouver un organisme de formation, L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Savoie, pour un coût de formation qui, pour l'ensemble des assistantes maternelles s'élève à un coût total de 630 euros ; Mme Scherrer demande au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer la convention avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et de bien vouloir prendre en charge 50 % du coût de la formation, le reste devant être payé par chaque assistante maternelle participante. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les deux points.

M. Dupuy présente alors au Conseil la demande de subvention exceptionnelle du Comité de Foire pour le renouvellement du matériel de sonorisation. Le devis se monte à 3498 euros TTC, et M. Dupuy, d'accord avec la commission, propose une subvention de 2000 euros. Il rappelle que le Comité de Foire ne sollicite jamais de subvention et qu'il met très volontiers son matériel à disposition aussi bien de la mairie que des autres associations, singulièrement des associations scolaires. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

## **VII. Acquisitions foncières**

M. le maire rappelle au Conseil municipal que la commune a sollicité des subventions départementales et régionales pour un projet d'ensemble dans les Voirons, concernant l'acquisition de parcelles commandant des chemins ou mitoyennes de chemins, la réfection de ces chemins et des différents sites d'intérêts liés et leur mise en valeur générale. Il s'agit :

- de la propriété Condevaux, soit 30 832 m<sup>2</sup> pour une valeur d'environ 7500 euros.
- des parcelles appartenant au Groupement Forestier du Violon, soit 4 parcelles, pour une surface totale de 36 907 m<sup>2</sup>.
- deux parcelles appartenant à M. Didier Pomel, soit une surface totale de 3 851 m<sup>2</sup> pour une valeur de 3 850 euros ;

M. le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à acquérir ces différentes parcelles. Le Conseil municipal, considérant le bien-fondé de la poursuite de la mise en valeur du massif des Voirons, entreprise dès le précédent mandat, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

M. le maire présente au Conseil une proposition de M. Giordano, propriétaire de parcelles aux bords du Brevon et des Eaux-Noires pour une surface totale d'environ 6000 m<sup>2</sup>. Considérant les projets communaux et inter-communaux dans cette zone et le désir de la commune de maîtriser au maximum les abords des cours d'eau afin d'en assurer la mise en valeur et l'entretien régulier, le Conseil municipal autorise M. le maire à prendre les informations nécessaires sur la valeur de ces terrains et à entrer en négociation avec le propriétaire.

M. le maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à **acquérir les parcelles C 898 et C 897**, au lieu-dit Le Bru, pour une surface totale de **86 a 95 ca pour un montant de 12 000 euros**. L'emplacement de ce foncier peut le rendre intéressant pour la commune à long terme, pour toute infrastructure nécessitant la proximité des groupes scolaires.

M. le maire donne alors connaissance au Conseil municipal d'un courrier de M. Jean-Claude Pomel, suggérant le bien-fondé d'établir à différents endroits du massif forestier des plates-formes permettant le stockage du bois et facilitant l'exploitation forestière, et indiquant que de telles installations peuvent être subventionnées à hauteur de 80 %. M. Mauron indique que la commune n'est pas propriétaire de terrains permettant l'établissement de telles plates-formes et que, même si cette possibilité est intéressante, il semble difficile voire impossible de la mettre en œuvre en l'état actuel des choses ; le Conseil municipal en est d'accord, mais demande que si une opportunité se présente, on l'étudie.

### **VIII. Questions diverses**

- M. le maire demande au Conseil municipal de délibérer pour que la commune dispose d'un droit de préemption sur les fonds de commerce. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

- M. le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir cotiser au Refuge pour animaux d'Arthaz, afin de permettre d'avoir recours à ses services dans les cas d'animaux errants, pour un montant de 1 euro par habitant et par an. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

- M. le maire présente au Conseil municipal la cotisation annuelle à la Mission locale pour l'Emploi des Jeunes, pour un montant de 2 368, 50 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité. Les conseillers municipaux déplorent cependant que les autres communes de la vallée ne cotisent pas au montant sollicité par l'association et demandent à M. le maire de bien vouloir en parler au Conseil communautaire de la Communauté de Communes, ce service, essentiellement payé par Boège, étant dans les faits utilisés par des administrés de toutes les communes.

- M. le maire demande au Conseil municipal d'accepter l'indemnité correspondant à la permanence de conseil fiscal tenu plusieurs fois par an à Boège, pour un montant de 357 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité mais présente la même observation que précédemment : il serait souhaitable d'attirer l'attention de la Communauté de Communes sur le fait que Boège finance seule un service qui bénéficie à l'ensemble du territoire.

- M. le maire présente alors l'indemnité annuelle du trésorier, d'un montant de 680,25 euros plus 45 euros pour l'établissement du budget. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

- M. le maire présente le décompte final du SELEQ pour l'opération de la rue du Collège - complément : la part communale établie à 23 959 euros dans le décompte prévisionnel se monte tous comptes faits à 22 763 euros. Le Conseil municipal, après en délibéré, accepte à l'unanimité.

- La secrétaire générale informe qu'elle a été saisie d'une demande orale de Mme Brigitte DEFOSSEZ chargée de la surveillance cantine, signalant qu'il faudrait peut-être envisager de recruter une personne supplémentaire pour ce service ; Mme Scherrer et Mr le Maire s'opposent vigoureusement à un tel recrutement, les élus n'ayant aucune connaissance de problèmes de fonctionnement ou d'un manque de personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.